

«Genre» «Nom» «Prénom»  
«Qualité»

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 octobre 2015 - 19H30

**Présents** : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MAZERON Laurent, LOBJOIS Corine, CHAPTARD Michel, GARRACHON Annie, FERREIRA Raquel, DE JESUS José, EMPSON Valérie, BARBARIN Jérôme, ROSSIGNOL Alexis, ESTIER Pascal, ALVES Laurence, BERTHIER Yannick.

**Absents** : Mme LONCHAMBON Jacqueline (procuration à Mme Alvès), M. MEUNIER Thierry (procuration à M. MANUBY), Mme BOUCETTA Mounia.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire et les conseillers adressent leurs sincères condoléances à Mme Lonchambon et sa famille suite au décès d'un de ses proches.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Travaux
- Bâtiments
- Affaires foncières
- Affaires scolaires
- Intercommunalité
- Subventions
- Questions diverses

Le compte-rendu de la réunion du 22 septembre 2015 est adopté à l'unanimité.

### **TRAVAUX**

**Assainissement Le Chauffier** : Les travaux se terminent avec la réalisation des enrobés sur toute la longueur de la chaussée et les entrées de propriétés, la pose d'aco drains ainsi que les accotements. La finition des accotements sera réalisée par les employés communaux.

Les alignements de la rue du Chauffier ont été revus : des haies seront arrachées afin de réaliser un trottoir sur toute la longueur de la voie. L'entreprise Besançon peut désormais déconnecter le réseau des eaux pluviales afin de limiter l'arrivée d'eau dans la station d'épuration du Chauffier qui est en fin de service et avec une prévision de relevage dans la station du Bourg.

**Cimetière des Ancizes-Comps** : Les travaux de réfection donnés à l'entreprise MAIGNOL pourraient débiter en fin d'année par le décrépiage du mur.

### **BATIMENTS**

**AD'AP** : Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les agendas d'accessibilité devaient être déposés par Manzat-Communauté, pour toutes les communes, permettant un délai de 9 ans pour effectuer les travaux. Cependant, la DDT refuse cet agenda commun et demande que chaque commune dépose son propre agenda avec un délai de 6 ans par ordre de priorité. Ce délai est beaucoup trop court pour envisager les 350 000 € de travaux. Le Maire propose que Manzat/Co adresse un courrier au Préfet ou au Sous-préfet.

### **Stade municipal**

Le Cabinet d'architectes MINES a remis une étude de faisabilité pour l'aménagement de la salle du stade avec un WC, un local de rangement, une cuisine et une salle propre au Club de rugby. L'estimation financière est d'environ 180 000 € HT. Des demandes de subvention seront déposées au Conseil Départemental, Etat (DETR), et la réserve parlementaire.

Le Conseil adopte à l'unanimité la demande de subventions.

Cependant, le coût élevé du projet nécessite qu'il soit revu.

M. Laurent Mazon intervient sur le constat fait du mauvais état des escaliers en rondins de bois situés au stade municipal côté Avenue du Plan d'Eau. En attendant une réfection, cet endroit sera protégé par une mise en sécurité.

Le mauvais stationnement des utilisateurs dans la Rue des Sports lors des entraînements et matchs est récurrent. Des solutions devront être trouvées : barrières, plots, bandes jaunes sur trottoirs, portail fermé, informations des éducateurs...

#### Foyer rural

Un projet a été établi par l'architecte M. CRISTINA pour des travaux de mise en sécurité : portes coupe-feu, placards de rangement. Le diagnostic d'accessibilité devra être intégré au dossier, qui fera l'objet d'éventuelles demandes de subventions. Le cabinet SOCOTEC sera consulté pour le rapport final après travaux, nécessaire lors du passage de la commission de sécurité.

#### Don de bâtiment

Une propriétaire de la commune a fait part au Maire de son intention de faire don de sa maison à la Commune, contre une possible rente mensuelle. Le Conseil souhaite se renseigner sur les modalités d'un éventuel viager et de l'utilité d'une telle acquisition. Une décision sera prise à la prochaine réunion.

#### Bâtiments AUBERT ET DUVAL

La Société Aubert et Duval va mettre en vente plusieurs bâtiments d'habitation dont le bâtiment « Cros » situé Avenue de la Gare. Celui-ci représente un lieu de mémoire pour les Luxembourgeois réfugiés aux Ancizes-Comps pendant la seconde guerre mondiale.

Le Maire indique que suivant le choix de la commune d'acquisition ou de non-acquisition, un espace voire une stèle commémorative pourrait être aménagés sur une bande de terrain devant cette maison en accord avec le propriétaire actuel.

M. Pascal Estier intervient pour signaler qu'il souhaiterait que la commune garde ce bâtiment dont la toiture nécessiterait d'être refaite en urgence sous 2 ans.

Les logements de Croix-Mallet 2 sont constitués de 4 bandes de bâtiments. L'OPHIS serait d'accord pour réhabiliter 2 bandes représentant 10 à 12 logements, à la condition qu'une collectivité participe à cette opération et prenne en charge au moins une des 2 autres bandes. La Commune pourrait éventuellement garder une bande afin de créer des salles pour des associations. Un aménagement en logements sociaux de type T2 réservés à du logement pour des jeunes et/ou des personnes âgées serait envisageable. Cependant la voirie et le réseau d'assainissement nécessitent une réfection.

Une cession gratuite des bâtiments par Aubert&Duval serait la bienvenue.

M. Pascal Estier rappelle que la compétence « Logements sociaux » revient à Manzat Communauté et qu'il est favorable à une conservation de ces cités ouvrières qui portent un historique.

### **AFFAIRES FONCIERES**

#### Droit de préemption urbain :

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les propriétés suivantes :

- AV 398 vendue par M. François TIXIER et Mme Céline MACHEBEUF au profit de M. Ludovic RAVET, d'une superficie totale de 645 m<sup>2</sup> avec habitation pour 140 000 €.
- AY 241-277-384-385-486 vendues par Mme Paulette BEC au profit de Mme Fabienne FOURNIER, d'une superficie de 1 ha 91a 66ca avec habitation pour 45 000 €.

#### Terrain Fournier à Tournobert :

Une expertise a été diligentée par le Tribunal de Grande Instance de Clermont-Ferrand le 19 octobre 2015, en présence de M. Fournier, des élus et de l'avocate de la Commune. M. Fournier demande à obtenir un accès à sa parcelle à travers une parcelle communale, afin de la viabiliser.

**AFFAIRES SCOLAIRES :**

Adhésion à APPRO-VISION : Le Maire rappelle la délibération du 22 septembre dernier concernant l'adhésion de la Commune à une centrale d'achat « APPRO-VISION ». Une réunion a eu lieu à la Mairie de St-Georges-de-Mons, également adhérente, pour une mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Mme Laurence Alvès signale un tarif de cantine situé entre 2,50 € et 3,00 € visible sur le site internet de la Commune. Mme Isabelle Mège répond que le tarif est inchangé et fixé à 2,30 € et que le tarif visible sur le site internet provient certainement d'une erreur à la mise en place du site internet en 2010/2011 et qu'elle sera rapidement corrigée.

Projet Ecotitanium : L'entreprise a proposé aux élèves des écoles des Ancizes-Comps et de St-Georges de Mons de participer à un projet de plantation d'arbres sur leur site le 26 novembre prochain.

**INTERCOMMUNALITE**

Futur périmètre : Une réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale a eu lieu le 05 octobre 2015. La proposition du Préfet concernant la Commune est de regrouper Manzat-Communauté avec la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles + l'est de la Communauté de Communes du Pays de Menat (St Gal sur Sioule, St-Quintin sur Sioule, Pouzol, Marcillat, St Rémy de Blot, St-Pardoux, Lisseuil, Blot l'Eglise). Le Conseil municipal a deux mois pour se prononcer sur ce projet. Il prendra sa décision à la prochaine réunion.

EHPAD : Le rapport du Cabinet GERONTIM a été rendu, il préconise une construction neuve avec 34 lits (dont une unité Alzheimer de 14 lits) + 3 lits temporaires pour un montant avoisinant 4 Millions d'Euros hors ingénierie. Si le principe de construction neuve devait être adopté, l'ancien bâtiment pourrait devenir un pôle social avec un regroupement de plusieurs services tel qu'une plate-forme de répit, un logement d'urgence voire l'antenne médico-sociale du Conseil départemental. Une discussion s'engage sur une nécessaire augmentation du nombre de lits à l'EHPAD dans le cadre d'une construction neuve et qui n'engloberait pas l'unité Alzheimer dont le nombre de lits serait à considérer séparément.

Rapport d'activités de Manzat-communauté : Le Conseil Municipal prend acte du rapport remis par Manzat-communauté pour 2014.

**SUBVENTION**

Le Conseil Municipal attribue les subventions aux associations communales : Amicale Laïque 4000 €, Foyer rural 1 500 €, Comité de Jumeage (cadeau) 215 €. Concernant les associations Tennis de Table et Chasseurs de Comps, des renseignements devront être demandés et la décision prise à la prochaine réunion.

**QUESTIONS DIVERSES**

Assurance du parc automobile : l'assureur a informé la Commune qu'il résilie le contrat d'assurance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, en raison du grand nombre de sinistres subis par la Commune. Une nouvelle consultation est lancée.

Zone artisanale : Une nouvelle entreprise souhaite s'installer sur la zone.

Asinerie : Un projet d'asinerie est en cours sur la Commune.

Visite du Sous-préfet : Le 06 octobre dernier, le nouveau Sous-préfet est venu en visite dans la commune. Plusieurs dossiers importants ont été évoqués avec lui.

Spectacle des Automnales : dimanche 15 novembre au Foyer rural.

Elections régionales : Les 06 et 13 décembre 2015

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H45.

